

les dépenses que les autorités financières des municipalités ont eues à acquitter depuis.

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, je reconnais tout de suite que j'étais peut-être dans l'erreur en fondant ma déclaration sur ma connaissance de la situation. Venant de l'intérieur de la Colombie-Britannique, j'admets tout de suite que l'honorable député sait de quoi il retourne dans sa propre municipalité de Burnaby-Coquitlam. J'ajouterai seulement que les versements supplémentaires à acquitter par les municipalités reflètent la hausse générale des traitements et salaires et, par conséquent, du barème des soldes et des frais administratifs de la Gendarmerie royale du Canada.

M. Cameron: Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt la réponse que le ministre a donnée, à cinq heures, à mon collègue, l'honorable député de Port-Arthur au sujet de ce tragique événement connu sous le nom d'affaire Norman et où il a affirmé que pareils incidents ne pourraient se produire sous le présent gouvernement. Faut-il en conclure que depuis l'entrée du ministre en fonctions on a modifié les règlements qui régissent les données que la Gendarmerie royale peut recueillir au sujet de tout citoyen canadien? Depuis l'accession du ministre à son poste, a-t-on apporté des changements au service de sécurité de la Gendarmerie royale en vue d'éviter la répétition de choses de ce genre?

L'hon. M. Fulton: Il n'y a eu aucun changement de caractère radical. Comment dirais-je? Je puis dire que l'on apprend par l'expérience et par les événements, et il est exact de dire que, grâce à ce que nous avons appris à l'occasion de l'affaire Norman, je ne dis pas ce que la Gendarmerie a appris, mais ce que nous avons appris, je suis fermement convaincu que de tels incidents ne se reproduiraient plus.

(Le crédit est adopté.)

Services maritimes—

742. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$408,060.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il y a quelques instants, monsieur le président, le ministre de la Justice avec une délectation évidente a proposé de réduire de \$250,000 un poste des crédits soumis par les libéraux. Le crédit avait trait à la construction ou à l'acquisition d'immeubles, de travaux, de terrains et d'équipement par les services terrestres et aériens de la Gendarmerie. Le même ministre demande maintenant de voter un crédit supplémentaire de \$408,060 présenté par les conservateurs et touchant la construction ou l'acquisition d'immeubles, de travaux, de terrains et d'équipement, mais cette fois, sous

la rubrique des services maritimes. Je me demande donc, monsieur le président, s'il s'agit d'une économie nette ou d'une augmentation nette par le simple transfert d'une division à une autre?

L'hon. M. Fulton: Monsieur le président, cela s'explique par le fait que la réduction a été proposée à l'égard d'un crédit qui apparaissait sous la rubrique des services terrestres et aériens, pour la construction ou l'acquisition d'immeubles, de travaux, de terrains et d'équipement. Le crédit supplémentaire maintenant à l'étude, c'est-à-dire le n° 742, est sous la rubrique des services maritimes.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai remarqué cela.

L'hon. M. Fulton: Apparemment, il n'est pas possible de transférer les affectations de l'un à l'autre de ces crédits, de sorte que le seul moyen d'y parvenir était de proposer la réduction de l'un et de demander plus d'argent pour l'autre. Le programme de construction relevant des services maritimes et portant sur la construction de bateaux, etc., a progressé passablement plus rapidement qu'on ne l'avait d'abord prévu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'expliquais que ce que le gouvernement économise d'un côté, il le dépense de l'autre.

L'hon. M. Fulton: Si mon honorable ami le voit de cette manière! Si mon honorable ami estime que nous ne devrions pas dépenser ces fonds, il a alors l'occasion d'agir en conséquence.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je n'ai aucune objection à présenter. Je voulais tout juste signaler que l'attitude et l'entrain du ministre ont changé maintenant.

L'hon. M. Fulton: Non, je recommande cette modification avec le même entrain, car je pense qu'elle se justifie tout autant que la réduction de l'autre poste.

(Le crédit est adopté.)

181. Exécution de la loi sur la faillite, \$48,985.

M. le président: Ce poste a été réservé tout à l'heure. Le crédit est-il adopté maintenant?

L'hon. M. Fulton: Il y a maintenant lieu, je pense, de répondre à la question qu'ont posée les représentants de New-Westminster et d'Okanagan-Boundary. En 1956, il y a eu 3,849 faillites et, à la fin de novembre dernier, il y en avait eu 3,010 en 1957.

M. Hahn: Le ministre peut-il donner la raison de ces faillites?